

**Séance du 27 juillet 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : VIE SOCIALE - Modification du tarif d'adhésion à l'ESCM pour les associations  
\*

M. MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 décembre 2005, vous avez fixé le tarif d'adhésion des associations à l'Espace Socio Culturel Municipal de Sainte Croix à 46 € pour l'année.

Dans sa séance du 10 avril 2006, le Conseil de Quartier de Sainte-Croix a décidé de minorer ce tarif, le ramenant à 23 euros.

Cette mesure visant à ne pas pénaliser les associations dont la capacité financière est faible, je vous demande d'approuver ce nouveau tarif pour l'adhésion des associations à l'E.S.C.M.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.